

Séance du 11 mai 2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT PAR HABITAT 25 AU PROFIT DU CCAS – 5 RUE BUFFON  
A MONTBELIARD**

L'an deux mil vingt-six,  
Le onze mai  
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 27 avril 2026, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET - Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents 11

Etaient présents :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration  
Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS  
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres nommés par le Maire

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Dans le cadre de ses missions d'action sociale de proximité, le CCAS de Montbéliard souhaite renforcer sa présence au sein du quartier des Batteries du Parc, identifié comme prioritaire au regard des besoins exprimés par ses habitants, notamment en matière d'accès aux droits, d'accompagnement social et de lutte contre l'isolement.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique « d'aller-vers » les publics, visant à réduire les inégalités territoriales et à rapprocher les services des habitants les plus éloignés des dispositifs de droit commun.

À ce titre, Habitat 25 accepte la mise à disposition d'un logement de type T3, situé 5 rue Buffon à Montbéliard, en rez-de-chaussée. Ce lieu a vocation à devenir un espace de proximité dédié à l'accueil de permanences sociales et associatives, contribuant ainsi au renforcement du maillage territorial et au développement du lien social.

Cette mise à disposition est consentie sans facturation de loyer ni de dépôt de garantie. En revanche, les charges locatives, estimées à 230,35 € par mois (avec régularisation annuelle en fonction des consommations réelles), seront prises en charge par le CCAS.

La convention de mise à disposition sera conclue entre Habitat 25 et le CCAS de la Ville de Montbéliard, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter de septembre 2026

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver la mise à disposition du logement situé 5 rue Buffon à Montbéliard au bénéfice du CCAS,
- D'accepter la prise en charge des charges locatives par le CCAS,
- D'autoriser la Présidente du CCAS, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec Habitat 25, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour	:11
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,  
A Montbéliard, le 12 mai 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 13 mai 2026

Pour la Présidente et par délégation  
La Directrice  
Ilhame AOUAD

